

# AUDIT ET DURABILITÉ

## UNE QUESTION DE CONFIANCE

Les enjeux de durabilité sont désormais centraux pour toutes les organisations, confrontées aux impacts du changement climatique, à la raréfaction des ressources qui génèrent des risques dans leur chaîne de valeur, et également aux enjeux sociaux (traitement de la santé, sécurité des salariés, des inégalités, ...) ainsi qu'à une pression croissante de leurs parties prenantes sur ces sujets.

**Le commissaire aux comptes est le tiers de confiance des organisations souhaitant saisir l'opportunité de structurer et asseoir la crédibilité de leur démarche en faveur de modèles de croissance résilients et de développement durable.**



# La durabilité

UNE OPPORTUNITÉ POUR NOS PME ET ETI



**DE FORTES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES ET DE MULTIPLES OPPORTUNITÉS POUR LES ORGANISATIONS DE TOUTES TAILLES.**

La durabilité recouvre de nombreux termes et concepts, et notamment celui de « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises), qui laisse peu à peu sa place au terme « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance ou Conduite des affaires).



**LA DURABILITÉ COMME LEVIER STRATÉGIQUE ET ÉCONOMIQUE ?**

## 5 BONNES RAISONS DE SE LANCER

- Valoriser ses démarches avec transparence auprès des clients, investisseurs, partenaires et des collaborateurs
- Attirer les talents et renforcer sa **marque employeur**
- Renforcer sa capacité à **accéder à des financements responsables** et montrer aux financeurs et assureurs une vision 360° des risques et opportunités
- Gagner des parts de marché** en se différenciant de ses concurrents
- Transformer les contraintes réglementaires en **opportunités de pilotage, d'innovation et de compétitivité**

**CONCRÈTEMENT, QUELLES OPPORTUNITÉS À SAISIR PAR LES ETI ET PME ?**

Même si elles ne sont pas directement soumises à la CSRD, **les ETI et PME sont sollicitées par leurs clients et partenaires** pour rendre compte de leurs pratiques RSE et de leur stratégie durable.

## PAR EXEMPLE

- Une **banque** demande à son client comment il intègre les risques climatiques dans son activité pour en tenir compte dans les propositions de financement.
- Un **client important** d'une PME souhaite connaître les émissions de gaz à effet de serre des produits qu'il achète pour calculer ses propres émissions (besoins d'informations de la chaîne de valeur aval).
- Une entité prépare des informations ESG pour répondre aux exigences d'une **agence de notation**.
- Une entreprise travaille principalement avec des **commandes publiques** et doit justifier sa démarche RSE.

En application de la loi « Climat et Résilience », à partir du 21 août 2026, l'ensemble des marchés relevant du code de la commande publique devront intégrer une **clause et un critère environnementaux**.

**LE RÉFÉRENTIEL DE REPORTING VOLONTAIRE POUR LES PME (VSME\*)**

## UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PME

Le référentiel VSME recommandé par la Commission Européenne propose un cadre adapté, non obligatoire, aux entreprises de moins de 250 salariés. Il permet de présenter de manière simplifiée le modèle d'affaires et les enjeux de durabilité de l'organisation en adoptant un langage commun avec les donneurs d'ordres et les financeurs.



**ADOPTER LE RÉFÉRENTIEL CSRD VOLONTAIREMENT POUR ALLER PLUS LOIN**

VSME est un bon point de départ, mais cette norme peut ne pas suffire à répondre aux demandes de toutes les parties prenantes. Le cadre apporté par la CSRD peut être réapproprié par les entités de manière volontaire.

## PAR EXEMPLE

Le dirigeant peut utiliser volontairement l'exercice de double matérialité pour développer une vision 360° sur ses enjeux et identifier les domaines d'impact de son organisation.

**DANS UN CONTEXTE DE SIMPLIFICATION DE LA CSRD**

**Entrée en vigueur en 2024, la directive CSRD impose aux entreprises entrant dans son champ d'application de publier un état de durabilité selon les normes ESRS et le règlement Taxonomie.**

**QUELLES ENTREPRISES ENTRENT DANS LE CHAMP D'APPLICATION ?\*\***

+ DE 1 000 SALARIÉS

+ DE 450 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRES D'AFFAIRES

**ET POUR LES AUTRES ?**

+ DE TEMPS POUR SE PRÉPARER À RÉPONDRE AUX EXIGENCES

POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES ORGANISATIONS

\*Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings

\*\*Au 20 mars 2026 : application soumise à la transposition française de la nouvelle directive

# Le commissaire aux comptes

## UN REGARD INDÉPENDANT SUR VOTRE ORGANISATION

### Décryptage des missions et prestations que peut proposer le commissaire aux comptes sur les sujets de durabilité

Le commissaire aux comptes **peut apporter son expertise ESG et financière** liée aux modèles d'affaires, secteurs d'activité et réglementations applicables, afin de garantir la fiabilité de l'information en lien avec la stratégie RSE et les indicateurs clés.

Il **peut intervenir dans le cadre de la mission légale (prévue par la directive CSRD)** et également à la suite d'une

sollicitation volontaire de l'entité selon les besoins identifiés.

Dans le but de déterminer la nature de l'intervention qu'il peut proposer, le commissaire aux comptes apprécie la maturité et les besoins éventuels de l'organisation par le biais d'un entretien permettant d'aborder ce sujet et de sensibiliser le dirigeant pour identifier la nature de ses projets.

#### PROJET OU ÉTAT DES LIEUX DU CÔTÉ DE L'ENTREPRISE

Connaissance émergente de ses enjeux environnementaux et sociaux, pas d'initiatives ou actions structurées

#### COMMENT SE MATÉRIALISE CE PROJET CHEZ L'ENTREPRISE ?

- Besoin de **mieux comprendre en quoi consiste une approche de durabilité**
- Besoin de **constituer et structurer une démarche RSE**

#### UNE INTERVENTION ADAPTÉE DU CAC

Initiative de formation/sensibilisation

Diagnostic initial de maturité RSE

Structuration d'une démarche et / ou implication de la gouvernance (raison d'être, société à mission)

- Obtention du statut de **société à mission**
- Besoin de **constituer et structurer une démarche RSE**

Vérification Société à Mission (sous réserve de l'accréditation COFRAC)

- Diagnostic critique de maturité RSE
- Diagnostic d'analyse de double matérialité
- Autres (exemples: achats responsables, adaptation au changement climatique)

Rédaction et communication d'informations ESG

Effort de l'entité pour **répondre aux exigences d'une norme reconnue (ESRS, VSME)**

Établissement de quelques **informations ou d'un rapport ESG** (indicateurs suivis ou communiqués à un tiers ou diffusés sous la forme d'un rapport)

Établissement d'un **rapport ESG** (conforme à une norme: ESRS, VSME, ou à des critères établis par l'entité)

Diagnostic d'analyse d'écart des processus vis-à-vis des exigences d'une norme

Vérification d'une sélection d'indicateurs fournis de manière volontaire (conduisant à un rapport d'assurance ou attestation)

Vérification d'un rapport volontaire (conduisant à un rapport d'assurance)

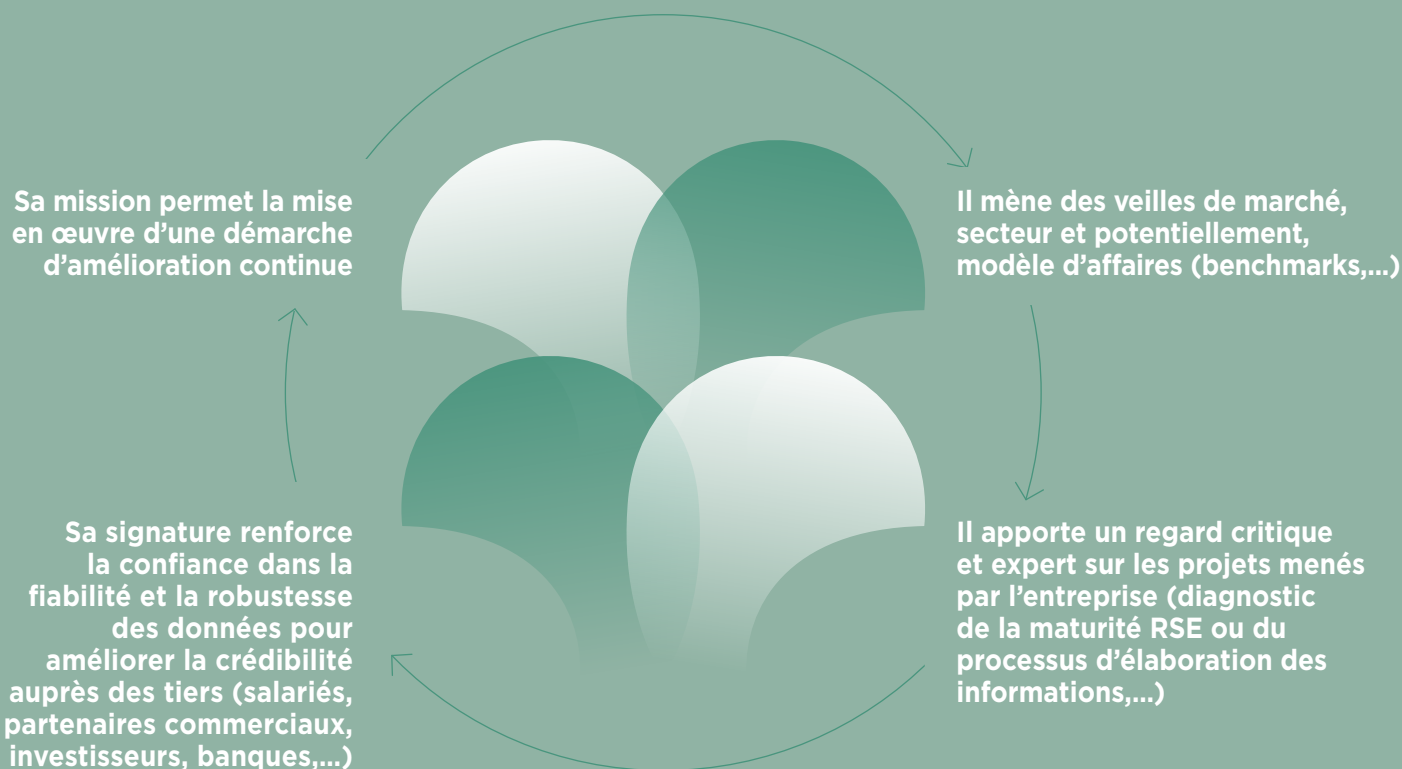
Obligation ou souhait de se soumettre volontairement à l'obligation (directive CSRD) de publier des informations de durabilité (conformément aux ESRS et à la Taxonomie)

Établissement d'**informations en matière de durabilité** conformément aux ESRS et à la Taxonomie (de manière obligatoire ou volontaire)

Mission de certification des informations en matière de durabilité

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,

# Un acteur incontournable de la durabilité



## PROXIMITÉ ET ÉCOUTE

Interlocuteur privilégié des dirigeants d'entreprise, il est un allié dans leur stratégie de transformation sociétale et environnementale.

Il accompagne la résilience des entreprises avec pragmatisme et compréhension des réalités économiques.

## EXPERTISE & QUALITÉ

Il maîtrise les référentiels européens (ESRS, VSME) et applique une méthodologie reconnue.

Il partage les bonnes pratiques et voies d'amélioration.

## SÉCURITÉ & FIABILITÉ

Au service de l'intérêt général, son intervention apporte de la confiance dans la qualité et la connectivité des informations financières et ESG.

